

Procès-Verbal de la Commission des Compétitions Seniors du District de Football des Côtes d'Armor - Saison 2025/2026

Réunion du 01/10/25.

Président : MOREL Hubert

Membres présents : Mme BEAUVILLAIN Aurélie et Messieurs LE BIHAN Maxime – MOREL Hubert - MORGAND Damien.

Membres excusés : Messieurs BLIN Elouan – BOUZIANE Karim - COURCOUX Jean-Paul - DARCEL Dominique – LALLART Alain.

❖ Match arrêté entre COETQUEN ST HELEN et LANVALLAY US 2 du 07/09/25.

Match arrêté à la 43ème minute sur le score de 0-0 à la suite de la blessure du n°12 de COETQUEN ST HELEN. Match non repris par décision arbitrale.

La Commission des Compétitions, après étude du rapport de l'arbitre, constate que :

- La décision d'arrêter la rencontre a été prise en concertation par les 2 capitaines et l'arbitre de la rencontre.

En conséquence et par application de l'article 89.3 des Règlements Généraux de la LBF, la Commission des Compétitions décide de :

- Donner match à rejouer à la date du 12/10/25.
- COETQUEN ST HELEN sera exempt en Coupe sur cette date. La rencontre en Challenge du District de LANVALLAY US 2 face à GUITTE GUENROC AS 2 sera décalée à la première date libre du calendrier, priorité étant donné au championnat.

❖ Matchs arrêtés à la suite des intempéries du 21/09/25.

Plusieurs rencontres départementales n'ont pu aller à leur terme à la suite des nombreuses intempéries subies le 21/09/25 :

- D1 Poule A du 21/09/25 : PABU AS – SQUIFFIEC TREGONNEAU US, match arrêté sur le score de 0-0 à la 12^{ème} minute
- D1 Poule B du 21/09/25 : PAIMPOL STADE FC 2 – LE FOEIL ES, match arrêté sur le score de 0-1 à la 43^{ème} minute
- D2 Poule C du 21/09/25 : LA MEAUGON AS – PEDERNEC MBS, match arrêté sur le score de 1-0 à la 69^{ème} minute
- D2 Poule D du 21/09/25 : ST NICOLAS USAP – TREVE SPORT, match arrêté sur le score de 0-0 à la 20^{ème} minute
- D2 Poule E du 21/09/25 : PLOUFRAGAN ASSH – PLOUFRAGAN FC 3, match arrêté sur le score de 3-3 à la 72^{ème} minute
- D2 Poule G du 21/09/25 : ERQUY US 2 – HENANSAL HDB, match arrêté sur le score de 1-1 à la 45+2^{ème} minute

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR

3 Allée du Haut Champ - 22440 PLOUFRAGAN

02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr

- D4 Poule B du 21/09/25 : LOUARGAT US 3 – LA CHAPELLE NEUVE FC, match arrêté sur le score de 2-1 à la 67^{ème} minute
- D4 Poule C du 21/09/25 : PLOUEZEC GOELANDS 2 – LANVOLLON JS 4, match arrêté sur le score de 2-3 à la 48^{ème} minute
- D4 Poule E du 21/09/25 : KERIEN MAGOAR AS 2 – HEMONSTOIR SP 2, match arrêté sur le score de 0-1 à la 37^{ème} minute

La Commission des Compétitions décide de :

- **Donner match à rejouer pour l'ensemble des rencontres citées ci-dessus.**
- **Les équipes concernées par les Coupes seront exemptes sur cette date. Les rencontres en Challenge du District programmées au 12/10 seront décalées à la première date libre du calendrier, priorité étant donné au championnat.**

❖ **Matches non joués à la suite des intempéries du 21/09/25.**

Plusieurs rencontres départementales n'ont pu être jouées à la suite des nombreuses intempéries subies le 21/09/25 :

- D1 POULE B du 21/09/25 : PLOURIVO AV. GOELO – PLOUMAGOAR RC 3
- D2 Poule A du 21/09/25 : LOUARGAT US – TREMEL US
- D2 Poule B du 21/09/25 : PENVENAN JA 2 – LEZARDRIEUX USTLP 2
- D2 Poule B du 21/09/25 : PLOUHA PLUDUAL AS – PAIMPOL STADE FC 3
- D3 Poule B du 21/09/25 : BELLE ISLE AS – LOCARN CARNOET ASCH
- D3 Poule B du 21/09/25 : PLOUGONVER US – MAEL CARHAIX US
- D3 Poule C du 21/09/25 : AC PLEGUINAIS – PAIMPOL KERITY US
- D4 Poule A du 21/09/25 : PLOUG LIZL FC – PLUZUNET US 2
- D4 Poule B du 21/09/25 : PLOUGONVER US 2 – KERIEN MAGOAR AS 3

La Commission des Compétitions décide de :

- **Donner match à jouer à la date du 12/10/25.**
- **Les équipes concernées par les Coupes seront exemptes sur cette date. Les rencontres en Challenge du District programmées au 12/10 seront décalées à la première date libre du calendrier, priorité étant donné au championnat.**

Rappel : Les décisions de la Commission des compétitions sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du District selon les conditions et formes et de délais prévus aux articles 97 et 98 des règlements de la LBF.

**Le Président de la
Commission des Compétitions Seniors
Hubert MOREL**